

## Règlement du jeu

### « Petits mots doux cherchent grands sourires »

#### Article 1 : Organisateur

La société NEXT MOBILES, société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro de 878 405 059, dont le siège social se situe 107, rue de la Boétie 75008 Paris (ci-après la « Société Organisatrice ») organise en France Métropolitaine (Corse incluse) un jeu sans obligation d'achat, hors frais de connexion (à la charge du participant), intitulé « Petits mots doux cherchent grands sourires » (ci-après « Jeu ») qui se déroulera du Lundi 17 juillet 2023 au 20 août 2023 inclus dans les conditions prévues au présent règlement (ci-après le « Règlement »).

#### Article 2 : Présentation du Jeu

Le Jeu organisé par NEXT MOBILES se déroule du 17 juillet 2023 au 20 août 2023 23h59 inclus.

#### Article 3 : Conditions relatives aux participants

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, client titulaire payeur d'au moins un abonnement Next Mobiles et ayant reçu une communication de la part de Next Mobiles par e-mail et/ou SMS contenant le lien et un code cadeau unique invitant à en profiter, à l'exception des collaborateurs du partenaire du Jeu.

Le Jeu est composé de deux parties :

- Un jeu 100% gagnant : chaque client éligible recevra, par e-mail et par SMS, un code cadeau unique Fizzer, chargé de 2 crédits équivalent à la personnalisation de 2 cartes postales, et valable du 17 juillet 2023 au 20 août 2023 23h59 inclus.
- Un tirage au sort : chaque participant se verra proposer de participer à un tirage au sort pour gagner un des lots décrits dans l'article 4 « Dotations ».

#### Article 4 - Principe et déroulement du Jeu

##### Jeu 100% gagnant :

Chaque client recevra par courrier électronique et/ou SMS, un code cadeau unique Fizzer ainsi qu'un lien de redirection vers la Landing Page du Jeu <https://www.fizzer.com/fr/nextmobiles>:

- Le client se connecte sur la Landing Page et clique sur « Je participe »
- Le client sélectionne la rubrique « Cartes postales » et suit les instructions pour personnaliser sa carte postale.
- Le client renseigne son code cadeau unique dans le champs « Code Promo » pour bénéficier de ses crédits.

##### Un tirage au sort :

Les clients souhaitant participer au tirage au sort devront envoyer une carte postale **avant le 25 août 2023** avec les coordonnées suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse postale
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone

Les clients participant au tirage au sort devront envoyer leurs cartes postales à l'adresse suivante :

**« Jeu de l'été 2023 »**  
**Next Mobiles**  
**107 rue La Boétie**  
**75008 Paris**

Les gagnant(e)s seront prévenu(e)s individuellement par téléphone le 28 août 2023. En cas de non réponse, si un gagnant ne se manifeste pas dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'annonce des résultats, il sera réputé renoncer à son lot et un nouveau gagnant sera désigné pour le lot.

Les noms des gagnants ne seront pas communiqués par téléphone ou par écrit.

#### Qui contacter en cas de problème ?

- Pour tout problème rencontré avec un code cadeau unique Fizzer, sur la Landing Page du Jeu ou sur le site [www.fizzer.fr](http://www.fizzer.fr), merci de contacter le support de Fizzer à l'adresse suivante : [hello@fizzer.com](mailto:hello@fizzer.com)
- Pour tout autre problème notamment liés aux communications email et SMS du Jeu et à la livraison des lots du tirage au sort, contactez le support de Next Mobiles

#### **Article 5 - Dotations**

##### Jeu 100% gagnant :

Codes cadeaux uniques Fizzer contenant 2 crédits équivalent à la création de 2 cartes postales (1,70 € TTC) à personnaliser sur [www.fizzer.fr](http://www.fizzer.fr).

Code cadeau unique valable du 17 juillet 2023 au 20 août 2023 23h59 inclus.

##### Tirage au sort :

Les gagnant(es) du tirage au sort se verront remettre les lots ci-dessous :

- Une paire de AirPods 2 (159€ TTC)
- Une paire de Samsung Galaxy Buds 2 (149€ TTC)
- 5 enceintes MI Portable bluetooth speaker noire ou bleue (49€ TTC)
- 5 montre Echo Rainbow mini noire ou rose doré (50€ TTC)

La valeur indiquée pour la dotation correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La dotation n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra donner lieu à un remboursement partiel ou total.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident / accident pouvant survenir dans l'utilisation de la dotation. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

#### **Article 6 - Gratuité de la participation**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation

#### **Article 7 - Acceptation du Règlement**

Tout participation au Jeu entraîne de plein droit l'acceptation pleine et sans réserve du Règlement.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du Règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du Jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

### **Article 8 - Responsabilité**

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du bon déroulement du Jeu ou en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, mails erronés), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site. La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de liaison téléphonique,
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à NEXT MOBILES,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **Article 9 - Modification des dates du Jeu**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à le réduire, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de prolonger ou réduire les dates de durée du Jeu.

### **Article 10 - Traitement des données personnelles**

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), NEXT

MOBILES, responsable du traitement, dont le siège social est situé 107 rue La Boétie, 75008 Paris, vous informe que les informations recueillies dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel.

Pour les informations indiquées comme obligatoires, elles sont nécessaires pour participer au Jeu. En l'absence de ces données, la participation ne pourra être prise en compte.

Pour les informations non-indiquées comme obligatoires, la base légale du traitement étant votre consentement, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment.

Les données sont conservées pendant la durée du Jeu et pendant une durée de 3 ans à compter de la remise des lots.

Les données sont destinées aux services de Next mobiles en charge du tirage au sort, ainsi qu'aux sous-traitants auxquels Next Mobiles fait appel pour la mise en œuvre du traitement

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données à caractère personnel dans ce dispositif, les participants peuvent adresser leurs demandes par e-mail à : [hello@nextmobiles.com](mailto:hello@nextmobiles.com)